



PROVISOIRE

T/PV.638

13 juillet 1955

FRANCAIS

Seizième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA SIX CENT TRENTE-HUITIÈME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York,
le mercredi 13 juillet 1955, à 10 heures 30.

Président : M. SEARS (Etats-Unis d'Amérique)

Examen du rapport annuel de l'Autorité administrante sur
l'administration du Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental,
pour l'année 1954
[Point 4 b) de l'ordre du jour] (suite)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette
séance, sera publié en document mimeographié, portant le symbole
T/SR.638. Les délégations pourront y apporter les corrections qu'elles
jugeront bon et dont il sera tenu compte dans la rédaction définitive
qui paraîtra en volume imprimé.

EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE L'AUTORITE ADMINISTRANTE SUR L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE SOUS TUTELLE DU SAMOA-OCIDENTAL, POUR L'ANNEE 1954 (T/1190 et 1192) /Point 4 b) de l'ordre du jour/ (suite)

Sur l'invitation du Président, M. G.R. Fowles, Représentant spécial du Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental sous administration de la Nouvelle-Zélande, prend place à la table du Conseil.

Progrès politique (suite)

M. DORSINVILLE (Haïti) : Je voudrais demander au représentant spécial quelques renseignements concernant le développement économique du Territoire. On indique, à la page 71 du rapport de l'Autorité chargée de l'administration, qu'une étude de la Commission du Pacifique Sud a conclu que les ressources naturelles du Samoa-Occidental pouvaient supporter un accroissement substantiel de la population, mais que ces ressources ne sont pas encore employées rationnellement; la Commission estime qu'on devrait faire une évaluation des ressources tant en potentiel humain qu'en richesses naturelles. L'Autorité administrante elle-même a signalé que le recensement démographique a été fait, que le relevé topographique est achevé et que, sur cette base, on a commencé à faire des études en vue de la planification. Le représentant spécial peut-il fournir quelques renseignements à ce sujet ? Il s'y est référé dans son discours d'ouverture, mais n'a pas donné de détails. Dans la mesure du possible et dans les grands lignes, je voudrais lui demander où en est l'Autorité administrante des études qui auraient été entreprises en vue d'une planification de l'économie.

M. FOWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La situation, en ce qui concerne la planification économique, est la suivante : le rapport établi, sous les auspices de la Commission du Pacifique Sud et du Gouvernement du Samoa-Occidental, par M. Stace, vient d'être publié et est à l'étude. Il sera possible de donner suite à certaines des recommandations formulées par M. Stace; pour d'autres, il faudra recueillir des données complémentaires. En dehors de cet examen, il n'y a pas, en ce moment, d'étude visant précisément à l'établissement d'un plan économique. Les experts estiment que nous ne disposons pas encore de données suffisantes sur lesquelles il serait possible de fonder un plan économique en bonne et due forme.

M. DORSINVILLE (Haïti) : Le rapport de l'Autorité administrante (page 94, dernier paragraphe) fait état d'une certaine disette qu'a connue le Territoire en 1952. On ajoute qu'une vigoureuse campagne a permis de redresser cette situation anormale. L'effort fait par l'Administration pour parer à la disette était-il temporaire ? Ou bien doit-il se poursuivre dans l'avenir afin de prévenir tout retour d'une situation qui s'était avérée assez grave ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : C'est le Gouvernement du Samoa-Occidental, non l'Autorité administrante, qui a pris les mesures auxquelles on se réfère. On peut présumer que la situation s'améliorera grâce à certaines mesures que nous préconisons pour faciliter la mise sur le marché des cultures de rapport. Il s'agissait, en 1952, d'une pénurie de certains aliments de base, faisant l'objet d'une large consommation par la population autochtone. La disette tenait essentiellement à une sécheresse anormale. Je crois que le meilleur moyen d'assurer une plus grande stabilité, à l'avenir, consiste à faciliter, comme nous nous efforçons de le faire, la mise sur le marché des cultures de rapport.

M. DORSINVILLE (Haïti) : Le représentant spécial, faisant allusion à l'initiative du gouvernement local au sujet de la campagne de cultures vivrières, a dit qu'il ne s'agissait pas d'une décision de l'Autorité administrante. Je comptais poser une question au représentant spécial à ce sujet, parce que après le dernier paragraphe de la page 94, le rapport annuel indique que le Département de l'agriculture, par l'entremise de ses techniciens, donne des conseils pour la diversification des cultures et enseigne les techniques nouvelles; mais ni le gouvernement, ni aucune autre autorité, ajoute le rapport, n'a un pouvoir de contrainte en la matière.

Dans son exposé liminaire, le représentant spécial a signalé l'augmentation croissante de la population et une certaine stabilisation, voire une légère régression, dans les productions marchandes. L'Autorité administrante ne pourrait-elle pas trouver un moyen d'amener les mataïs, entre les mains desquels est justement toute la question des cultures, non seulement à comprendre l'intérêt vital qui s'attache à la diversification des cultures et à l'enseignement des techniques modernes, mais à faire un vigoureux effort en vue de pourvoir à l'économie du pays ?

M. Dorsinville (Haïti)

Il semble qu'il y ait une lacune si cette question est laissée à l'appréciation personnelle des matais et que l'Autorité chargée de l'administration devrait pouvoir intervenir de façon active et vigoureuse. L'Autorité administrative n'envisage-t-elle pas une action directe ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le Département de l'agriculture du Gouvernement samoan envisage sans aucun doute un tel effort. Nous avons éprouvé certaines difficultés dans le domaine agricole au cours des dernières années. Il n'est pas facile de modifier l'esprit conservateur des fermiers, au Samoa comme ailleurs. Nous ne voulons pas recourir à la contrainte ou à des mesures restrictives. Nous tenons à favoriser l'évolution agricole en vulgarisant les techniques modernes. Il s'écoule malheureusement plus de temps que nous le souhaiterions entre le principe et l'exécution.

Progrès social et progrès de l'enseignement

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : On trouve, à la page 161 du rapport, une intéressante référence à l'École normale, institution essentielle au Samoa-Occidental, puisque l'avenir de l'enseignement dans le Territoire en dépend. Le représentant spécial peut-il donner quelques informations complémentaires ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il est évident que l'école normale est le cœur du problème, si l'on veut que le système d'enseignement se développe rapidement. Si l'école normale ne fonctionne pas de façon satisfaisante, qualitativement et quantitativement, l'objectif ne peut être atteint. Nous nous sommes aperçus que la capacité de l'école normale, assez restreinte, était l'un des principaux obstacles à la formation du corps enseignant. Nous avons pu réaliser des progrès relativement appréciables. Il y a quelques années, le total des élèves inscrits à l'école normale ne dépassait guère 90. Ce chiffre, maintenant, a doublé. De nouveaux bâtiments sont en cours de construction; nous espérons, en 1956, être en mesure d'admettre 240 élèves à l'école normale. Nous avons pu faire bénéficier les élèves de l'école normale d'une indemnité, inférieure certes à un salaire mais supérieure à une simple allocation de subsistance, qui leur permet de vivre décemment pendant la durée des cours.

Il a été également décidé d'autoriser les missions à envoyer un contingent régulier de leurs élèves à l'école normale. Il en résultera une plus grande cohésion dans le système d'enseignement.

Sir Alan BURNS (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant spécial de cette réponse aussi intéressante qu'encourageante. J'ai la conviction que l'école normale présente la plus grande importance pour l'avenir du Territoire.

M. TARAZI (Syrie) : En matière de développement social du Territoire, je voudrais savoir si le représentant spécial est en mesure de nous fournir des renseignements au sujet des encouragements donnés par l'Autorité administrante dans le domaine de la presse. Je lis, en effet, aux pages 115 et 116 du rapport annuel, qu'il n'y a qu'un seul hebdomadaire, le Samoa Bulletin; en outre, une publication officielle existe depuis 1905 et les missions publient également des périodiques. Mais je voudrais savoir si l'Autorité chargée de l'administration est en mesure d'encourager la publication d'autres journaux, de les mettre à la disposition du public afin que celui-ci soit mieux informé des événements et soit tenu au courant de tout ce qui se passe.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je serais très heureux de voir développer, au Samoa occidental, les moyens d'expression de l'opinion publique appartenant à des sources privées, mais il semble que, le Territoire étant si petit, l'entreprise ne serait pas viable. Le Gouvernement a systématiquement entrepris d'aider celui qui a publié ce bulletin. Dès le début de la publication, le Gouvernement samoan a convenu de prendre chaque semaine un certain nombre de numéros et de payer un prix légèrement réduit; en d'autres termes nous avons donné un tirage garanti. A l'heure actuelle, le tirage est monté à un tel point que nous ne croyons plus nécessaire de maintenir cette garantie et le Gouvernement a décidé de la retirer.

J'ai été amené à conclure moi-même que, dans un territoire comme le nôtre, le seul moyen satisfaisant consiste à utiliser les ressources du Gouvernement pour diffuser les nouvelles. C'est ce que nous faisons. Un plan a été établi prévoyant la publication d'un bulletin gouvernemental de nouvelles; il paraîtra toutes les semaines et complètera la publication mensuelle du Gouvernement qui existe depuis cinquante ans, comme l'a souligné le représentant de la Syrie.

Le principal moyen de diffusion des nouvelles est, bien entendu, la radio. Je reconnais que la parole orale ne remplace pas la parole écrite; néanmoins, lorsqu'on ne peut obtenir des publications écrites d'une qualité satisfaisante, la radio est un excellent moyen de diffusion des nouvelles. Récemment, la station de radiodiffusion du Gouvernement a ajouté une émission spéciale de nouvelles, le matin, alors qu'auparavant elle ne fonctionnait pas dans la première partie de la

journée. Certes, les Samoans disposent des journaux et périodiques venant de l'étranger et les journaux néo-zélandais circulent librement, mais, en raison du délai nécessaire pour le transport de ces journaux, les nouvelles ont quelque peu vieilli. La radio constitue donc le moyen le plus approprié pour diffuser les nouvelles; pour une documentation plus sérieuse, les publications du Gouvernement donnent satisfaction.

M. TABAZI (Syrie) : Je remercie le représentant spécial de la réponse qu'il vient de me fournir à ce sujet. Je voudrais attirer son attention sur le fait que des efforts similaires devraient être tentés pour créer des bibliothèques. J'ai constaté, en effet, qu'il n'existe pas de librairies, mais seulement des kiosques où sont surtout vendus des comics.

Me référant aux pages 126 et 127 du rapport de l'Autorité administrante, je constate qu'il n'est guère possible d'évaluer exactement le niveau de vie de la population autochtone étant donné que le mode de vie de celle-ci est, en quelque sorte, traditionnel. Je voudrais savoir si l'Autorité chargée de l'administration n'entend pas modifier cet état de choses qui intéresse la vie sociale de la population. Peu de personnes, dit-on, portent des chaussures, non par pauvreté mais par préférence. Ceci est un exemple, mais le représentant spécial pourrait-il me dire si l'Autorité administrante entend exercer son influence sur les diverses couches de la population afin de leur permettre d'élever leur niveau de vie?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Avant de répondre à la question posée de façon directe par le représentant de la Syrie, je voudrais dire quelques mots en ce qui concerne la première partie de sa question ayant trait aux bibliothèques.

Le représentant de la Syrie a dit qu'il n'existait pas de bibliothèques au Samoa occidental et il a parlé de la vente des comics. On en vend, c'est exact, mais ce n'est pas tout. Je ne crois pas que l'on puisse juger des publications ou des bibliothèques d'un pays quel qu'il soit en disant simplement que certains s'adonnent à la lecture des comics. Le Samoa n'est pas une exception. A la page 213 du rapport, la situation à cet égard est explicitement indiquée. Quant aux établissements d'enseignement, ils sont bien équipés. Le seul point faible, en ce qui concerne les bibliothèques, est qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de bibliothèque publique à Apia. Toutefois la question a été très attentivement étudiée et, de concert avec la Commission du Pacifique sud, nous pensons pouvoir

maintenant mettre à exécution un projet commun de bibliothèque qui contribuera, dans une grande mesure, à satisfaire nos besoins. La question fait l'objet de discussions actives, en ce moment, au Samoa occidental. La décision a été examinée par le Conseil exécutif, afin de déterminer si les fonds nécessaires pour participer à ce projet établi par la Commission du Pacifique sud seront votés.

L'une des difficultés réelles que nous rencontrons n'est pas spéciale au Samoa. En effet, lorsque l'on a beaucoup de livres et qu'on désire les rassembler, il faut un bâtiment spécial et beaucoup d'attention de la part d'experts, sinon le climat et les insectes font des ravages et les volumes sont rapidement détruits. On a cherché à réduire le problème en évitant qu'un petit territoire comme le Samoa dispose d'un stock important de livres. On songe surtout à une bibliothèque circulante.

Le Conseil lira sans doute avec intérêt, l'année prochaine, un rapport sur l'état d'avancement du projet.

J'en viens à la deuxième partie de la question du représentant de la Syrie. L'Autorité administrante prévoit une augmentation constante du niveau de vie de la population. Comme tous ceux qui vivent dans le monde, c'est l'une de nos principales préoccupations. Mais nous sommes conscients de certains faits inévitables, dont l'un est que le niveau de vie du Samoa occidental est élevé à l'heure actuelle. Un autre fait est qu'avec l'accroissement de la population, il faudra que celle-ci et le Gouvernement fassent des efforts concertés pour maintenir ce niveau de vie dans des conditions satisfaisantes pour tous.

Je ne sais si mes observations répondent exactement à ce qu'avait à l'esprit le représentant de la Syrie. Si tel n'est pas le cas, je lui demanderai de bien vouloir me poser des questions plus précises pour me guider.

M. TARAZI (Syrie) : En ce qui concerne la question des bibliothèques des librairies, je dois faire une légère mise au point. Je suis d'accord avec le représentant spécial sur le fait qu'il existe des bibliothèques, mais je crois que, dans l'interprétation, il y a eu une fausse similitude de termes. En français, le mot "librairie" ne se traduit pas, en anglais, par library, mais par book shop, tandis que library se traduit, en français, par "bibliothèque". J'ai déclaré qu'il existe peu de librairies, c'est-à-dire de book shops et non de libraries.

Je suis donc d'accord avec le représentant spécial sur le fait que le rapport mentionne l'existence de bibliothèques. Ce que je voulais dire, toutefois, c'est qu'il n'existe pas dans le Territoire, comme le reconnaît d'ailleurs l'Autorité administrante, de librairies au sens français, c'est-à-dire de book shops, où l'on peut acheter des livres en nombre suffisant. J'ai demandé que l'attention soit attirée sur ce point.

Je passe maintenant au domaine de la santé. Je lis, à la page 128 du rapport annuel, qu'il y a un Medical Officer of Health and four other medical practitioners. Je voudrais savoir si, par ce dernier terme, on entend des praticiens ayant les mêmes titres que les docteurs en médecine.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il s'agit, en l'occurrence, de médecins qualifiés ayant obtenu un diplôme dans une école de médecine reconnue quelque part dans le monde.

M. TARAZI (Syrie) : Les pages 128 et 129 font état des médecins ou des praticiens qui exercent leurs activités au sein de l'Administration elle-même, puisqu'ils font partie du Département de la Santé, mais je voudrais savoir si, dans le Territoire, d'autres médecins exercent leur profession à titre privé.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il n'y a pas de médecins ayant une clientèle privée.

M. TARAZI (Syrie) : Dans ces conditions, je présume que les praticiens dont il est fait mention ici appartiennent à la population autochtone, que ce sont des Samoans.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je regrette ce malentendu; il semble évident que le rapport annuel contient une erreur à cet égard par suite de l'emploi du mot "practitioners". Les "four other medical practitioners" dont il est question à la deuxième ligne du troisième paragraphe, à la page 128 du rapport, sont, ainsi que je l'ai déjà mentionné, des docteurs pleinement qualifiés. Aux troisième et quatrième lignes du même paragraphe, on déclare que "ce personnel médical est assisté par 37 praticiens médicaux samoans". Ces personnes possèdent un diplôme de l'Ecole médicale centrale des Fidji. Ce sont des Samoans. Le cours de formation qu'ils ont suivi est loin d'être une formation médicale complète. Il s'agit seulement de trois années d'études dans un établissement qui n'est pas une école de médecine reconnue.

M. TARAZI (Syrie) : J'en viens à la question de l'enseignement.

Au moment de l'examen du chapitre relatif au progrès politique du Territoire, nous avons vu que l'Autorité chargée de l'administration s'efforce de relever le niveau des employés locaux, c'est-à-dire des employés autochtones du Gouvernement. L'Autorité chargée de l'administration pense-t-elle relever ce niveau au moyen d'écoles spéciales ou seulement en envoyant certains autochtones en Nouvelle-Zélande ou dans d'autres pays pour se familiariser avec la fonction publique ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne l'envoi de ces personnes à l'étranger, nous nous proposons simplement de continuer ce que nous faisons à l'heure actuelle, c'est-à-dire que chaque année et de temps à autre, des fonctionnaires samoans qualifiés vont recevoir une formation plus poussée en Nouvelle-Zélande.

Aucune décision n'a encore été prise quant à la question de savoir si nous devons établir une école d'administration publique au Samoa-Occidental. Le fonctionnaire qui s'occupe de la formation du personnel et qui doit être nommé recommandera certainement au Gouvernement le genre de formation qu'il jugera préférable, soit une formation sur place, soit une formation donnée dans une école spéciale. L'opinion courante au Samoa, à laquelle, pour ma part, je me suis rallié, est qu'une formation sur place, complétée par des cours spéciaux qui pourraient avoir lieu pendant les heures de travail, représente une bonne solution du problème.

M. TADAZI (Syrie) : En ce qui concerne l'enseignement obligatoire (page 152 du rapport), il est indiqué que la question de l'enseignement obligatoire fait des progrès dans le Territoire. Cependant, je voudrais savoir si, à cet effet, l'Administration exerce un contrôle, non pas sur l'enseignement, mais sur les parents en vue de les amener à envoyer leurs enfants dans les écoles. Je pose cette question parce que, ainsi que l'Autorité chargée de l'administration l'a déclaré à plusieurs reprises, la population adopte une attitude plutôt conservatrice à l'égard des différents aspects de l'évolution sociale.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : C'est, en grande partie, par l'intermédiaire des organes politiques normaux et grâce à l'activité des inspecteurs scolaires samoans dans les différents districts de l'enseignement, que l'on s'efforce de convaincre les parents samoans d'envoyer leurs enfants à l'école. Les inscriptions dans les écoles ont marqué une augmentation et l'on a enregistré une stabilité nettement plus grande au cours de ces dernières années.

Nous savons tous que la seule solution réelle du problème est l'enseignement obligatoire. C'est là notre but qui sera atteint progressivement dans certains districts, dès que les installations scolaires seront suffisantes pour admettre tous les enfants. L'enseignement obligatoire a été accepté comme un idéal par l'Assemblée législative du Samoa-Occidental, sans aucune objection des représentants élus.

Le seul souci est constitué par les dépenses qu'entraîne un projet d'enseignement général. L'opinion courante semble être que cette entreprise sera très coûteuse, mais qu'il faudra bien, d'une façon ou d'une autre, trouver les fonds nécessaires.

M. TARAZI (Syrie) : Au bas de la page 152 du rapport annuel, il est déclaré que l'Autorité chargée de l'administration attribue des bourses aux élèves qui sont envoyés en Nouvelle-Zélande ou à l'Ecole de médecine des Fidji. En outre, des bourses sont attribuées par les missions.

Je voudrais savoir si l'Autorité chargée de l'administration pose des conditions quelconques à l'attribution des bourses. Bien entendu, il doit exister des conditions qui ont trait à l'enseignement même, des conditions pédagogiques. Mais ceux qui sont envoyés en Nouvelle-Zélande, par exemple, par l'Autorité chargée de l'administration pour y poursuivre leurs études, s'engagent-ils à venir travailler par la suite pour le compte de l'Administration?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Dans la pratique, on demande aux parents de souscrire un engagement en vertu duquel les enfants, lorsqu'ils auront terminé leurs études, entreront au service du Gouvernement du Samoa-Occidental pour une période de trois années. Aucun de nous n'est réellement convaincu qu'il s'agisse là d'une pratique valable. Pas davantage nous ne sommes persuadés que ces engagements sont vraiment très efficaces. On a même prétendu que puisqu'il n'était pas possible, de toute façon, de les rendre obligatoires, il n'y avait aucune raison de les maintenir. D'autre part, certaines personnes bien informées estiment qu'il serait bon de demander un engagement aux enfants qui fréquentent le Collège du Samoa - c'est-à-dire qui ne quittent pas le Territoire - afin qu'ils promettent de servir le Gouvernement à la fin de leurs études secondaires.

M. TARAZI (Syrie) : On note, à la page 160 du rapport annuel, qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'établissement d'enseignement supérieur dans le Territoire. C'est peut-être compréhensible dans l'état actuel du Territoire. Toutefois, l'Autorité chargée de l'administration n'envisage-t-elle pas de créer quelque chose qui serait semblable à un tel établissement d'enseignement supérieur, qui en serait l'embryon.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La création d'un établissement d'enseignement supérieur au Samoa-Occidental n'a pas été envisagée. Je ne pense pas qu'il soit possible de le faire dans un proche avenir. Je crois qu'il conviendra de développer les ressources, dans le domaine de l'enseignement, à un niveau plus bas. Les étudiants samoans sont parfaitement libres d'obtenir un enseignement supérieur dans des établissements de la Nouvelle-Zélande, des Fidji et de l'Australie. Cet aspect de la question ne constitue donc pas réellement un problème. Bien entendu, la situation peut se modifier dans vingt ans.

M. SERRANO-GARCIA (Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Je note dans le rapport annuel qu'il existe un bon hôpital, doté de tout l'équipement moderne, à Apia. Je voudrais savoir si cet hôpital accepte sans aucune distinction des malades européens et autochtones, ou bien s'il existe une distinction, comme c'est le cas dans d'autres Territoires, entre malades autochtones et malades européens.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Une séparation de cette nature existait il y a quelques années, mais ce n'est plus le cas maintenant. Le malade est traité strictement en tenant compte des besoins qu'exige son état. La seule différence qui se produise encore a trait à la nourriture des malades. En outre, dans certains cas, la question se pose de savoir si des chambres privées sont encore disponibles. Ces chambres sont payantes. Autrement, les soins d'hôpitaux sont entièrement gratuits.

M. SERRANO-GARCIA (Salvador) (interprétation de l'espagnol) : A la page 140 du rapport, sous le titre "Approvisionnement en eau", il est déclaré qu'Apia est le seul centre urbain du Samoa qui reçoive de l'eau de rivière. Je voudrais demander au représentant spécial si Apia est la seule ville qui ait un approvisionnement en eau ou si d'autres villes sont dans le même cas. Dans l'affirmative, je voudrais savoir d'où provient cette eau.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il me faut, je crois, préciser la question en disant qu'Apia est la seule ville, la seule zone urbaine. Par conséquent, s'il est absolument exact de dire que c'est la seule ville alimentée en eau par des canalisations, le fait est qu'il n'y a pas d'autre ville. Toutefois, cela ne répond pas réellement à la question qui

intéresse le représentant du Salvador. J'ajouterai donc qu'il y a un grand nombre de villages et de communautés samoans qui sont alimentés en eau par des canalisations et que ce nombre augmente chaque année.

M. SERRANO-GARCIA (Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais savoir si l'approvisionnement en eau de ces autres villes ou villages provient de puits, de rivières ou de réservoirs.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Dans la plupart des cas, il s'agit d'eau venant, par des canalisations, de rivières, de réservoirs ou de barrages qui sont généralement situés dans le haut pays, derrière les villages intéressés. Dans certaines régions de Savai'i, à l'extrémité occidentale, où le pays est extrêmement sec et où il n'y a pas de rivière, l'approvisionnement en eau est assuré par de grands réservoirs en ciment qui sont alimentés par l'eau de pluie provenant des toits, en général des toits des églises. Ces réservoirs contiennent de trois à quatre mille gallons d'eau.

M. SERRANO-GARCIA (Salvador) (interprétation de l'espagnol) : A propos de cette question de l'approvisionnement en eau, on peut lire dans le rapport que l'eau des ruisseaux et des rivières n'est pas toujours très pure. Le représentant spécial pourrait-il nous dire si des mesures sont prises pour rendre potable l'eau des ruisseaux et des rivières, par le procédé de la javellisation par exemple.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Jusqu'à présent, aucune mesure n'a été prise en ce sens. Il est évident qu'il faudra y penser à l'avenir. Entre-temps, grâce à une action législative approuvée l'an dernier par l'Assemblée législative, nous avons déclaré zones réservées les abords des points d'approvisionnement en eau des villages, afin d'empêcher la pollution.

M. SERRANO-GARCIA (Salvador) (interprétation de l'espagnol) : En quoi consistent les travaux forcés dans le Territoire ? Toutes les condamnations comportent la peine des travaux forcés. Je voudrais savoir à combien d'heures sont limités ces travaux et en quoi ils consistent.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il ne s'agit pas là de ce que l'on entend en anglais par "travaux forcés", mais d'une peine de prison avec travaux. Ces travaux sont effectués presque entièrement sur la ferme de la prison. Le régime pénitentiaire du Samoa a été entièrement remanié il y a environ deux ans. Tous les prisonniers se trouvent maintenant dans la ferme de la prison et les travaux qu'ils accomplissent sont les travaux ordinaires de la ferme; ils consistent en la culture de bananes, du coprah, du cacao et d'autres légumes, y compris ce qui est nécessaire à la nourriture des prisonniers eux-mêmes. Les prisonniers travaillent, en moyenne, environ neuf heures par jour et ils se reposent le samedi après-midi et le dimanche.

M. SERRANO-GARCIA (Salvador) (interprétation de l'espagnol) : En ce qui concerne l'enseignement, on peut lire, à la page 151 du rapport, que l'octroi de bourses à l'étranger pour les élèves des écoles primaires et secondaires est considéré comme un plan à court terme et qui cessera d'être en vigueur au moment où le Territoire disposera des installations nécessaires pour cet enseignement. Je voudrais demander au représentant-spécial quels ont été les résultats de la politique suivie dans ce domaine par l'Autorité administrante ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Lorsque ce plan a été adopté, après une étude très approfondie, nous nous sommes rendus compte que nous courions un risque. Mais c'était là un risque calculé, que nous avons estimé devoir prendre dans l'intérêt même de l'amélioration de l'enseignement dans le Territoire et afin de nous assurer un corps compétent de Samoans bien préparés. Le risque que nous courions était qu'après une préparation hors du Territoire - préparation s'étendant parfois sur une période de neuf ou dix ans - ces jeunes gens, lorsqu'ils reviendraient dans leur pays, éprouveraient des difficultés de réadaptation. Néanmoins, j'ai le plus grand respect et la plus vive admiration pour ceux d'entre eux qui sont revenus. Ce sont véritablement des jeunes gens et des jeunes filles très brillants et ils accomplissent un excellent travail. Il n'en demeure pas moins que ce problème de réadaptation se pose. Dans un ou deux cas, nous avons éprouvé des difficultés, mais nous devons admettre qu'elles sont parfaitement normales étant donné les circonstances et nous devons nous efforcer de les régler avec la plus grande compréhension.

M. CLAFYS BOUUAERT (Belgique) : Les questions que j'ai à poser couvrent à la fois certains problèmes d'ordre social et des problèmes relatifs à l'enseignement.

En ce qui concerne la situation sociale dans le Territoire sous tutelle du Samoa occidental, il y a un point sur lequel j'aimerais une petite précision de détail. Les Conseils de district de femmes, auxquels il est fait allusion dans le rapport d'une façon très élogieuse d'ailleurs, sont-ils des institutions coutumières se greffant sur des traditions locales ou sont-ils largement la conséquence d'une action de l'Administration?

M. FOWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Pour répondre exactement à cette question, je crois qu'il faut dire que les deux choses sont vraies. Il y a toujours eu, dans la société samoane, une très grande cohésion des femmes. Elles se sont toujours réunies pour parler de leurs problèmes et leurs activités ont exercé une influence considérable sur les hommes du village. C'est encore le cas actuellement. Je crois que l'un des tout premiers directeurs de la santé a profité de cette ancienne institution coutumière et l'a adoptée dans l'intérêt du Département de la santé. Il a constitué ces groupes de femmes en "comités sanitaires", pour reprendre son terme. Ces comités s'occupent maintenant de questions plus générales : santé publique, prévoyance, protection infantile, etc.

M. CLAEYS BOUUAERT (Belgique) : Le rapport nous apprend que, depuis quelque temps déjà, les travailleurs qui étaient venus de l'extérieur ont été rapatriés. Il n'en reste plus, dans le Territoire, qu'une centaine ou deux, d'origine chinoise ou mélanésienne. Le représentant spécial peut-il nous dire si le remplacement de ces travailleurs étrangers a été rendu possible par une modification de l'attitude des travailleurs samoans à l'égard du travail salarié ou s'il provient de ce que la quantité de travail à exécuter a diminué? En d'autres termes, est-ce la conséquence d'une modification économique ou celle d'une modification de l'attitude des Samoans à l'égard des salariés.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je crois que c'est une étape de l'évolution économique du peuple samoan. Un autre facteur est intervenu : les Samoans - et c'est très compréhensible - ont vu avec déplaisir, parmi eux, un groupe important représentant la main-d'oeuvre étrangère. C'est la pression des éléments essentiellement samoans de la population et la conscience des avantages véritables du mouvement qui a provoqué le rapatriement de ces travailleurs chinois il y a quelques années. Leur place dans la structure économique a été entièrement remplie par la main-d'oeuvre samoane. Encore maintenant, d'ailleurs, il y a une pression quant à la main-d'oeuvre. Il y a six mois, l'un des grands agriculteurs samoans a demandé au gouvernement la permission de faire venir de la main-d'oeuvre de l'île de Niue, qui se trouve à environ sept ou huit cents milles de distance. Les chefs politiques n'ont pas voulu considérer la question et l'affaire a été écartée d'emblée. Peut-être se produira-t-il de nouveaux événements sur le plan de la main-d'oeuvre.

M. CLAEYS BOUJAENT (Belgique) : En ce qui concerne l'enseignement, j'estime que le programme général de développement de l'instruction publique, qui est énoncé aux pages 150 et 151 du rapport, mérite tous les éloges du Conseil. Il tient compte, d'une façon pondérée et raisonnable, des besoins et des possibilités générales du Territoire. Je constate, cependant, que les missions jouent un rôle important dans l'enseignement puisque les écoles de mission groupent 6.500 enfants sur un total de 21.000, donc un peu moins d'un tiers.

D'autre part, le gouvernement accorde son appui à ces écoles sous la forme d'intervention dans la construction, d'inspection lorsqu'elles le demandent, l'acceptation de candidats aux écoles officielles et à l'Ecole normale, provenant des écoles de missions. Mais cette aide de l'Administration est-elle suffisante? En d'autres termes, cette absence relative d'aide, de la part de l'Administration, ne sera-t-elle pas de nature, dans quelque temps, à entraîner une disparité du niveau des études dans ces écoles et dans celles de l'Administration? Il sera peut-être difficile, surtout si l'on développe l'enseignement pour répondre à une tendance à l'instauration de l'enseignement obligatoire, que les missions donnent à leurs instituteurs des avantages analogues à ceux que le gouvernement peut offrir.

M. FOWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La tendance naturelle de l'enseignement, au Samoa-Occidental, va vers une unification toujours plus grande des écoles des missions et des écoles du gouvernement. Ce phénomène est en cours et il va sans doute s'accroître. Les types d'enseignement et le niveau auquel les élèves des écoles des missions sont amenés se prêtent mieux à la comparaison avec les écoles du gouvernement que cela n'a été le cas pendant de longues années. La raison en est que, grâce au contact étroit entre les écoles de missions et le directeur de l'enseignement, beaucoup d'écoles de missions sont visitées par les inspecteurs du Département de l'instruction publique. Les élèves des écoles de missions passent les examens établis par le Département de l'instruction publique et, maintenant, les jeunes gens des écoles de missions qui veulent devenir instituteurs poursuivent leurs études à l'Ecole normale. Lorsque l'enseignement obligatoire sera établi, l'unification sera plus poussée encore car il sera nécessaire, dans les districts où se trouvent les écoles missionnaires, que ces écoles soient inspectées par des fonctionnaires du Département de l'instruction publique et que ceux-ci puissent certifier que ces écoles sont à même de donner l'enseignement obligatoire.

M. CIAEYS BOUVAERT (Belgique) : Le représentant spécial estime-t-il que la tendance va vers une égalisation des traitements des instituteurs dans les écoles des missions et dans les écoles officielles et est-ce que, dans ce domaine, le gouvernement s'oriente vers une intervention dans les salaires des instituteurs ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il est assez difficile de déterminer de quelle façon et dans quelle mesure l'assistance gouvernementale pourrait ou devrait être donnée aux écoles de missions. Je sais que dans certaines îles du Pacifique, le gouvernement intervient en payant le traitement des instituteurs. Nous n'avons pas envisagé de le faire au Samoa occidental. Le point de vue du gouvernement est plutôt d'adopter une attitude des plus réservée dans ce domaine. Le fardeau de l'enseignement est très lourd et nous voulons que les missions en assument la plus grande part possible. Si elles peuvent s'assurer les services d'instituteurs qualifiés en les payant beaucoup moins que nous-mêmes, c'est une économie dont le Territoire tirera avantage.

M. S.S. LIU (Chine) (interprétation de l'anglais) : Répondant au représentant de la Syrie, le représentant spécial nous a dit que trente-sept assistants médicaux samoans avaient été formés à Fidji. Il a ajouté que ces étudiants suivaient un cours de trois ans et non pas un cours médical complet. Dois-je comprendre que ces assistants-médicaux n'ont pas une formation aussi complète que les Européens qui travaillent au Département de la santé publique? Ceux-ci, si je ne me trompe, ont le diplôme de médecin.

M. FOWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La situation est bien celle qu'a exposée le représentant de la Chine. Actuellement, il y a six médecins pleinement qualifiés au Samoa-Occidental. Ces médecins ont d'abord fait des études secondaires complètes et ont suivi ensuite, généralement pendant cinq ou six ans, les cours d'une faculté de médecine reconnue. Ce sont des médecins parfaitement qualifiés; ils sont tous Européens, sauf un qui est partiellement Samoan. Il y a, en outre, les trente-sept assistants médicaux dont il est question dans le rapport et qui ont été formés à l'Ecole médicale de Fidji. Cette école n'a pas de conditions d'entrée aussi rigoureuses que les facultés de médecine. L'année dernière, les étudiants pouvaient être admis à l'Ecole de Fidji après avoir suivi une école secondaire pendant deux ans seulement. A Fidji, ils avaient trois ans d'études à l'Ecole médicale. Cette formation prépare un homme à bien des égards; pour les cas peu importants, ils rendent des services suffisants; mais ils manquent complètement de la formation nécessaire pour traiter des cas médicaux compliqués ou des cas chirurgicaux.

M. S.S. LIU (Chine) (interprétation de l'anglais) : Le représentant spécial a parlé de six médecins et c'est le nombre qui figure au tableau de l'annexe XIX. Toutefois, dans le rapport, il est indiqué qu'à la fin de 1954, le Département de la santé publique comprenait un fonctionnaire de santé et quatre médecins. Comment donc peut-on expliquer le chiffre de six?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Nous devons avoir six médecins. Cependant, l'année dernière, l'effectif n'était pas complet. Il arrive, évidemment, qu'il y ait des postes vacants. Toutefois, je crois que la vacance a été comblée après mon départ du Samoa et que, maintenant, l'effectif est au complet.

M. S.S. LIU (Chine) (interprétation de l'anglais) : Nous avons noté avec intérêt qu'une nouvelle maternité de vingt-six lits est en construction à Apia. Où en est cette construction actuellement?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je ne sais pas si la maternité est absolument prête actuellement, mais elle devrait l'être. Lorsque j'ai quitté le Territoire, les travaux étaient suffisamment avancés pour qu'on puisse supposer que la maternité est maintenant terminée.

M. S.S. LIU (Chine) (interprétation de l'anglais) : Je me référerai maintenant au rapport du Dr Beeby. Je crois savoir que ce rapport est actuellement à l'étude d'un comité de l'Assemblée législative. Le représentant spécial peut-il nous dire quelque chose au sujet de ce rapport qui a vivement intéressé le Conseil?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je crois que le rapport lui-même a été distribué aux membres du Conseil. Au Samoa, il a été distribué, l'année dernière, à l'Assemblée législative à la session de septembre. Les membres de cette Assemblée l'ont jugé si important qu'ils ont désiré l'étudier. Il a donc été traduit in extenso en samoan et fait l'objet d'une étude, par les membres de l'Assemblée législative, jusqu'à la session de mars. La question a été alors reprise par l'Assemblée législative et, après une discussion très intéressante du rapport, l'Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution par laquelle elle acceptait ce rapport comme devant servir de guide au Département de l'instruction publique dans tous les domaines, y compris l'institution de l'enseignement obligatoire.

M. S.S. LIU (Chine) (interprétation de l'anglais) : D'après des réponses fournies à de précédentes questions, je crois comprendre que les étudiants qui ont bénéficié de bourses à l'étranger ne sont pas toujours retournés dans le Territoire. On se rappellera que le représentant spécial a parlé de la difficulté de faire respecter l'engagement pris à cet égard par les boursiers. Le représentant spécial peut-il nous dire si ce système d'engagement pris par les boursiers a fonctionné d'une façon plus ou moins satisfaisante et si la plupart des boursiers sont revenus dans le Territoire pour se mettre au service de l'Administration?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Oui. Le système des bourses est un système continu. A tout moment, la majorité des boursiers sont dans les établissements d'enseignement de la Nouvelle-Zélande. On trouve les chiffres à la page 161 du rapport. Dix-neuf étudiants sont revenus dans le Territoire. Il est question, en outre, à ce tableau, de treize boursiers qui ont interrompu leurs études pour diverses raisons : maladie, déménagement des parents, insuffisance des étudiants. Ce chiffre de treize comprend deux étudiants qui ont demandé à interrompre leurs études pour se faire prêtres. Ce cas a provoqué des discussions sur la question de savoir ce qu'il faudrait faire à l'avenir dans pareille situation.

Nous n'avons pas éprouvé de grandes difficultés à faire revenir les étudiants dans le Territoire et à les faire travailler pour le gouvernement. Le problème n'est pas là. Il réside dans le fait que, à un moment ou à un autre, d'autres possibilités d'emploi s'offrent aux jeunes gens. Ceux-ci demandent s'ils peuvent les accepter; lorsque la réponse est négative, ils n'insistent pas.

M. S.S. LIU (Chine) (interprétation de l'anglais) : C'est là une réponse très encourageante.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : A la page 112 du rapport de l'Autorité administrante, nous lisons : "Lorsque des autochtones, socialement inférieurs, ne sont pas satisfaits du traitement qu'ils reçoivent, la coutume samoane prévoit qu'ils ont la liberté de retirer leur appui à leur communauté et de s'intégrer à une autre branche de la famille, dans une autre partie du pays."

Ce cas se présente-t-il fréquemment ou s'agit-il plutôt d'une exception ? D'autre part, comment la collectivité réagit-elle à un tel acte ? Le retrait d'un membre de la famille peut-il entraîner des disputes à l'intérieur de la communauté ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

On peut dire qu'il s'agit plutôt d'une exception. Il est très rare qu'une fraction de la famille retire sa confiance à un metai pour s'attacher à un autre. Cependant, lorsque le phénomène se produit, il ne soulève aucune émotion spéciale, car on le considère comme l'un des incidents normaux de la vie communautaire. Le fait pourtant que ce cas se présente parfois indique qu'il peut exister au sein des familles des disputes suffisamment sérieuses pour entraîner le retrait d'un membre ou d'une partie de la communauté.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je me demandais s'il s'agissait, peut-être, de querelles de belles-mères, mais je remarque que le représentant spécial ne l'a pas précisé.

Je passe à une autre question : il est fait allusion dans certains paragraphes du rapport à la "classe des orateurs". Peut-être ces personnages jouaient-ils un rôle très important dans le passé. Je voudrais savoir quel est exactement leur rôle aujourd'hui.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) :

Il est difficile de répondre en quelques mots à cette question, mais je ferai de mon mieux. Le personnage qui appartient à la classe des orateurs est considéré comme un chef, comme un metai. Il jouit en effet des mêmes avantages dans la structure sociale du village. Cependant, ses fonctions sont évidemment quelque peu différentes et correspondent à son titre. L'orateur, comme son nom l'indique, participe à la discussion des questions publiques, qu'il est en général chargé de présenter. Il donne des conseils; il explique les problèmes. Il est délégué également pour exposer certaines questions lors de conférences tenues avec les

représentants d'autres villages. Comme je l'ai dit, il est difficile d'expliquer en détail la situation. Si le représentant de l'Inde désire d'autres précisions sur des points particuliers, je me ferai un plaisir de lui répondre.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Les renseignements que vient de nous communiquer le représentant spécial sont très précieux et je ne vois pas de point particulier à soulever.

Je voudrais passer maintenant à la question de la langue. J'ai lu dans le rapport que la langue samoane n'a qu'un vocabulaire assez pauvre et n'a pas de grammaire. Des efforts ont-ils été tentés pour donner à cette langue des bases solides et pour la développer ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Des discussions ont eu lieu à ce sujet pendant plusieurs années, auxquelles participaient d'ailleurs des représentants des deux Territoires du Samoa et du Samoa occidental. Actuellement, le service compétent de l'Ecole des langues africaines et orientales, à l'Université de Londres, s'occupe de la rédaction d'une grammaire et d'un nouveau dictionnaire, car les ouvrages existant jusqu'à maintenant sont complètement dépassés par la situation. L'ancien dictionnaire est pratiquement introuvable en librairie et la grammaire ne correspond plus du tout à l'évolution nouvelle de la langue. La rédaction d'un nouveau dictionnaire et d'une nouvelle grammaire est évidemment oeuvre de longue haleine, qui nécessite des recherches très poussées. Un expert est actuellement sur place, au Samoa occidental, où il doit demeurer une douzaine de mois. Il rentrera ensuite à Londres, accompagné probablement d'un lettré samoan, pour achever la rédaction des deux ouvrages. On estime que ceux-ci ne seront terminés que dans deux ou trois ans.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : La langue samoane a-t-elle annexé ou absorbé beaucoup de termes anglais ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : On peut dire, je crois, qu'elle l'a fait dans une mesure assez remarquable. Les mots anglais "samoanisés" sont fréquents, comme d'ailleurs les termes dérivés de nombreuses langues d'outre-mer, qui ont été à l'origine apportés par les premiers missionnaires. Ceux-ci avaient bien étudié la langue autochtone et l'avaient enrichie. Mais s'il es

facile de créer des néologismes pour qualifier des objets concrets, la chose est beaucoup plus compliquée pour exprimer des idées abstraites. C'est dans ce domaine de l'expression que la langue samoane est encore assez pauvre.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : A la page 203 du rapport, il est fait état de cas de tuberculose. A la fin de 1954, le total s'élevait à 396 cas. Ce chiffre nous semble assez élevé et j'aimerais savoir si cette maladie est limitée à certaines régions du Territoire ou si elle est répandue de façon générale.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les cas de tuberculose sont plus nombreux dans certaines régions que dans d'autres. Le Gouvernement samoan a inscrit ce problème sur la liste des questions qui méritent une attention particulière, mais il ne faut pas cependant le considérer comme d'une gravité extrême. Les services de la santé publique l'étudient comme il se doit.

M. JAITAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je remarque qu'un hôpital dispose de quatre-vingts lits pour des malades atteints de tuberculose, dont soixante-dix-neuf étaient occupés au moment où le rapport a été rédigé. Je me demande si les services hospitaliers sont à cet égard suffisants et s'ils disposent de ressources leur permettant, le cas échéant, de faire face à des besoins plus élevés. En outre, je voudrais savoir si l'on a tenté de mener des campagnes de vaccination au BCG sur une échelle étendue.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'impression que les installations actuelles sont suffisantes pour le traitement des malades atteints de tuberculose. C'est en tout cas, si je suis bien renseigné, l'avis des autorités médicales du Samoa occidental. Je n'ai pas trouvé la page exacte du rapport qui traite de ce problème, mais je crois pouvoir indiquer que les efforts, dans l'avenir, devront être orientés plutôt dans le sens préventif que curatif. Un médecin vient d'être envoyé en Nouvelle-Zélande pour y faire un stage portant tout spécialement sur les aspects de la lutte contre la tuberculose et la prévention de cette maladie. En effet, l'aspect clinique de la question n'ouvre pas les mêmes perspectives car souvent les malades ont atteint un stade si avancé qu'il n'est guère possible de les sauver. Les installations actuelles permettent en tout cas de soigner les cas chroniques.

Les services intéressés ont d'autre part suivi avec la plus grande attention la question de la vaccination au BCC. Un débat prolongé a eu lieu à cet égard lors de la réunion de la Commission du Pacifique Sud. Les résultats n'en apparaissent cependant pas très clairement. Nous ne savons pas encore très exactement comment nous mettre en campagne au Samoa occidental, étant donné la difficulté des transports et d'autres problèmes locaux. La question est actuellement à l'étude et je vous signale que le rapport de l'Autorité administrante, contient, à la page 150, un petit paragraphe sur la lutte contre la tuberculose.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Nous voyons, à la page 183, un tableau des affaires criminelles traitées par le Tribunal suprême en 1954. Les délits principaux semblent être les atteintes au droit de propriété ainsi que la violation de décrets. Le représentant spécial pourrait-il nous préciser leur nature?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Par atteintes au droit de propriété, on entend surtout de petits vols alors que les violations aux décrets sont surtout des infractions aux règlements de la circulation et au code routier. Les chiffres totaux pour 1954 sont très élevés, bien plus qu'ils ne l'étaient auparavant, car les inspecteurs de la circulation ont fait preuve d'un zèle tout particulier. Les tribunaux ont même dû tenir des sessions spéciales pour juger les infractions au code de la circulation.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je passe au problème de l'enseignement. Les enfants d'âge scolaire sont au nombre de 32.000 alors que 21.500 seulement fréquentent l'école. Par conséquent, quelque 10.000 enfants d'âge scolaire ne vont pas à l'école, ce qui donne une proportion de 33 pour 100, qui me semble assez élevée dans un si petit Territoire. Des mesures ont-elles été prévues pour faire bénéficier tous les enfants d'âge scolaire des bienfaits de l'instruction?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je comprends parfaitement le souci qu'exprime le représentant de l'Inde, mais je pense que le tableau de la page 207 du rapport ne reflète pas très exactement la situation. Je n'ai pas eu l'occasion d'en prendre connaissance jusqu'à la distribution du document et je me demande moi-même s'il n'est pas de nature à donner une impression trompeuse. Il est question, en effet, des "enfants d'âge scolaire de 5 à 19 ans".

Or, on considère généralement que l'âge scolaire prend fin aux environs de la quinzième ou de la seizième année. Lorsqu'on dit, par conséquent, que 21.000 enfants seulement fréquentent l'école sur 32.000 enfants d'âge scolaire, on fait donc preuve d'un certain pessimisme, car si l'on soustrait de ce chiffre les jeunes gens de 16 à 19 ans, on arrive à une évaluation beaucoup plus exacte de la situation. En fait, je crois pouvoir dire que 3.000 enfants environ, qui devraient fréquenter l'école, ne la fréquentent pas et ne se rendent ni dans les classes d'Etat, ni dans les classes des Missions. Nous espérons pouvoir améliorer cette situation lorsque les recommandations contenues dans le rapport du Docteur Beeby auront été adoptées, puisqu'elles prévoient un programme de dix années pour étendre l'enseignement à toute la population d'âge scolaire. Chaque année, étant donné l'augmentation progressive de la population, 3.000 enfants atteignent l'âge scolaire, ce qui soulève un certain problème. Cependant, le rapport du Docteur Beeby indique que l'on pourra, en dix ans, parvenir à une situation normale.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : La précision donnée par le représentant spécial me rassure car j'éprouvais quelque inquiétude. J'ai relevé, en effet, dans un autre paragraphe du rapport de l'Autorité administrante, que la plupart des élèves quittent l'école aux environs de la seizième année.

Je voudrais maintenant quelques renseignements en ce qui concerne les bourses accordées aux élèves pour aller poursuivre leurs études en Nouvelle-Zélande. Le représentant du Salvador a d'ailleurs déjà soulevé la question. Nous lisons à la page 151, que depuis 1945, 102 élèves ont bénéficié de bourses pour se rendre en Nouvelle-Zélande, dont 7 au cours de l'année sur laquelle portent les observations du rapport. Puis-je savoir combien d'étudiants, sur ce nombre, reçoivent actuellement un enseignement supérieur au niveau universitaire?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Vous trouverez à la page 209 du rapport un tableau indiquant le nombre de boursiers suivant actuellement des cours dans des écoles supérieures à l'étranger. Ce tableau donne un total général de 41 boursiers en 1954.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant spécial d'avoir attiré mon attention sur ce tableau, qui donne en effet les renseignements désirés.

Nous voyons au même tableau du haut de la page 209 que le nombre des élèves de l'enseignement secondaire est extrêmement faible par rapport à celui des élèves de l'enseignement primaire. Une très petite proportion de ceux qui ont terminé les études primaires accède à l'enseignement secondaire. Cela tient-il au fait que, d'une manière générale, dans le cadre de la société samoane, on n'éprouve pas le besoin de recevoir un enseignement secondaire ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il y a sans doute une conjonction de divers facteurs. Pendant assez longtemps, la population samoane a eu peine à comprendre la nécessité de l'enseignement secondaire. Jusqu'à une date relativement récente, l'enseignement secondaire n'existait pratiquement qu'à peine. Des efforts intenses ont été déployés pour créer des établissements qui dispensent un enseignement secondaire digne de ce nom. Ces efforts se traduisent par la construction du Collège samoan, dont l'effectif, cette année, a doublé par rapport à l'année dernière. L'étude du Dr Beeby recommande que ce collège soit élargi de façon à recevoir 450 élèves.

M. JAIPAL (Inde) (Interprétation de l'anglais) : Je me réfère au tableau du bas de la page 209, qui traite des instituteurs diplômés et des instituteurs non diplômés. En regard de 330 instituteurs diplômés, dans les écoles primaires, on trouve 305 instituteurs non diplômés. Nous avons posé une question à ce sujet l'an dernier; le représentant spécial avait répondu qu'on s'efforçait d'inciter ces instituteurs non diplômés à obtenir le diplôme d'instituteur. Le tableau fourni cette année montre qu'une importante proportion d'instituteurs de l'enseignement primaire - près de 50 pour 100 - n'ont pas de diplôme. Le fait de n'être pas diplômé constitue-t-il un handicap ? S'agit-il d'instituteurs d'un certain âge, qui peuvent difficilement faire l'effort nécessaire à l'obtention du diplôme ? Exige-t-on des nouveaux instituteurs qu'ils soient possesseurs du diplôme ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Inde est dans le vrai lorsqu'il suppose que les instituteurs non diplômés sont des personnes d'un certain âge; dans la plupart des cas, il est vraiment malaisé de les amener à acquérir le surcroît de formation qui leur permettrait d'obtenir le diplôme. Ils rendent de précieux services; mais ces services sont limités par le fait qu'ils n'ont certainement pas la véritable formation des instituteurs sortis de l'école normale.

Les nouveaux instituteurs sont affectés à n'importe quelle école, à une exception près. Ils doivent obtenir leur diplôme préalablement à toute affectation. L'exception dont je parle tend à faire face à certaines nécessités de l'enseignement; nous avons créé un cours spécial en vue de former un groupe de jeunes gens particulièrement doués qui seront affectés à l'enseignement des enfants en bas âge; un cours de trois mois a été donné, l'année dernière, à environ 80 jeunes gens et jeunes filles, qui ont été ensuite affectés à certaines écoles recevant des enfants en bas âge; en l'occurrence, le diplôme n'était pas nécessaire.

Le nombre des instituteurs diplômés ne dépasse guère, pour l'instant, celui des instituteurs non diplômés. Mais l'effectif des premiers s'élève graduellement, tandis que l'effectif des seconds baisse.

M. JAIPAL (Inde) (interprétation de l'anglais) : Le rapport annuel (page 158) fait état d'une excellente fréquentation scolaire, pour ce qui est du régime de l'internat, mais indique qu'en ce qui concerne les écoles de village la fréquentation scolaire varie beaucoup d'un endroit à l'autre. Il arrive que des frictions, dans un village, soient cause qu'un grand nombre d'enfants ne vont pas à l'école; si les parents n'aiment pas l'instituteur affecté à leur village, ils n'envoient pas les enfants à l'école. Ceci se produit-il fréquemment ? Quelles sont les raisons qui écartent les enfants des écoles de village ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je pense que le rapport annuel donne un résumé fidèle des diverses raisons qui écartent parfois les enfants de l'école. Il y a quelques autres raisons qui ne sont pas mentionnées dans le rapport; mais l'effet cumulatif de ces raisons n'est pas tellement sensible, puisque la fréquentation scolaire moyenne atteint 85 pour 100.

Les raisons mentionnées dans le rapport annuel tendent à expliquer l'absentéisme des 15 pour 100. Lorsque l'enseignement sera obligatoire, la fréquentation scolaire s'élèvera certainement à 90 pour 100. Mais le fait qu'elle atteint déjà 85 pour 100 montre que l'absentéisme ne constitue pas un problème très grave.

M. GRCUBYAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je voudrais que le représentant spécial précise les données qui figurent à la page 122 du rapport, où l'on indique qu'il n'y a pas à proprement parler de classe ouvrière dans le Territoire. Certes, la superficie du Samoa-Occidental est restreinte. Mais il y a sans doute certaines formes d'activités qui doivent être le fait de travailleurs permanents : certains services urbains, les services de transport; certains travaux agricoles ou dans les plantations; même dans l'agriculture, il y a des tâches qui requièrent des travailleurs permanents. Y a-t-il un grand nombre de travailleurs qu'on puisse considérer comme permanents ? Je n'ai trouvé aucune donnée à leur sujet dans le rapport. Ma première question porte sur le nombre de travailleurs de ce genre.

Ma seconde question tend à demander si cette catégorie de travailleurs permanents, quoique peu nombreuse, ne bénéficie d'aucune législation protectrice du travail. En particulier, il ne semble pas qu'il y ait un système d'assurance pour incapacité, provisoire ou permanente, à la suite d'accidents du travail.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Il est tout à fait exact, comme l'a dit le représentant de l'Union soviétique, qu'il existe un groupe de travailleurs permanents. Le chiffre exact m'est inconnu. Nous avons suivi cette question de près afin de mettre sur pied une législation prévoyant les compensations indispensables à l'assurance accidents du travail, ainsi qu'une législation contenant des clauses portant sur la négociation, par exemple pour l'établissement des salaires minima, etc. Un fonctionnaire du Département du travail de la Nouvelle-Zélande a présenté un rapport dans lequel il déclare que d'importants progrès ne pourront être faits jusqu'à ce qu'une analyse statistique plus poussée ait été effectuée afin de connaître l'importance de ce groupe de travailleurs, ainsi que le lieu et les conditions de travail. Il nous est recommandé de prendre un décret du travail prévoyant, entre autres, la nomination d'un fonctionnaire muni de certains pouvoirs lui permettant de rechercher et d'obtenir les données qui nous sont nécessaires. Cette législation a été retenue à l'Assemblée législative pendant deux sessions déjà; à la dernière session, elle a été, une fois de plus, renvoyée à un comité spécial pour examen. Nous n'avons pu faire grand chose afin de persuader les membres élus de l'Assemblée - particulièrement les membres samoans - d'adopter cette législation.

M. GROUBYAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La question suivante se rattache à un point qui a déjà été abordé en partie. Il s'agit des praticiens qui ont fait des études de médecine à Fidji mais qui n'y ont pas reçu une formation complète, revenant avec des reconnaissances sensiblement inférieures à celles des médecins européens. Je ne connais pas très bien le fonctionnement de cette école de Fidji, bien qu'il en ait été parlé à plusieurs reprises au sujet des Territoires du Pacifique. J'aimerais savoir quels obstacles rencontre l'Autorité chargée de l'administration pour former de véritables médecins ayant des connaissances comparables à celles que possèdent les médecins européens.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Les obstacles qui, dans le passé, se sont opposés à la formation de Samoans jusqu'au niveau de médecins diplômés ont été constitués par l'insuccès des efforts en vue de donner l'instruction préliminaire aux Samoans, instruction indispensable pour être admis dans les facultés médicales. Je veux parler des quatre ou cinq années au moins d'enseignement secondaire couronnées de succès, condition sine qua non pour entrer dans une faculté de médecine. Il y a très peu de temps encore, aucun Samoan n'avait atteint le degré d'instruction voulu, mais nous avons maintenant deux autochtones qui suivent les cours de la faculté de médecine de la Nouvelle-Zélande et s'ils continuent dans la voie où ils se sont engagés, nous aurons deux Samoans véritablement docteurs en médecine. Cet état de choses a contribué à changer notre attitude à l'égard de l'école de Fidji. Elle n'a jamais été considérée comme une réelle faculté de médecine; elle avait été créée pour former dans tout le Pacifique des assistants médicaux afin de faire face à des besoins immédiats, c'est-à-dire fournir des hommes capables de servir dans les îles éloignées et d'apporter des secours indispensables à la population des îles du Pacifique où il est difficile d'envoyer des docteurs en médecine. Nous savons que dans le monde entier le nombre des médecins est parfois insuffisant, mais dans nos régions il est encore plus difficile d'en faire venir.

En tout état de cause, la situation n'est plus la même. Nous allons intensifier nos efforts pour former des médecins samoans diplômés, car c'est un élément de la plus haute importance pour le développement de l'hygiène.

M. GROUBYAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La question suivante se rapporte à l'enseignement. En 1954, il y a eu une légère diminution des crédits afférents à l'enseignement, par rapport à 1953. Le représentant spécial pourrait-il nous donner les raisons de cet état de choses?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Je suis très heureux que cette question me soit posée. C'est très volontiers que je vais y répondre. Les prévisions pour l'enseignement comprenaient à la fois les frais de base et les frais de roulement pour l'entretien, etc. En 1953, de grands travaux de construction ont été entrepris. En 1954, nous n'avons pu faire

d'importants travaux comme nous en avons l'intention. En 1955, des dépenses considérables ont de nouveau été faites et les chiffres sont en augmentation.

M. GROUEYAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je poserai, pour finir, une question ayant trait à la formation du personnel enseignant. Nous lisons, à la page 156 du rapport, qu'un grand nombre d'instituteurs ne sont pas diplômés. Par ailleurs, à la page 161, nous notons qu'une certaine formation des cadres se fait à l'école normale. J'aimerais savoir si l'Autorité chargée de l'administration a pris des mesures afin de relever le niveau des instituteurs, au moyen de cours, par exemple, leur permettant ainsi d'obtenir un diplôme de fins d'études et d'accroître leurs connaissances actuelles.

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : Chaque année, tous les instituteurs se présentent au siège du Département de l'éducation, à Apia, pour y suivre des cours de perfectionnement. C'est le cas tant pour les instituteurs diplômés que non diplômés. Dans ces conditions, il est évident que les instituteurs non diplômés se perfectionnent d'année en année. Mais, ainsi que je l'ai déclaré en réponse à une question du représentant de l'Inde, le nombre des instituteurs non diplômés diminue peu à peu. Ce sont des hommes assez âgés et qui sont au service du Département de l'éducation depuis de nombreuses années. Ils ont une bonne expérience pratique, mais ne possèdent pas de diplôme. Nous avons l'intention d'utiliser à fond toutes les ressources qu'offre l'Ecole normale pour obtenir de nouveaux instituteurs diplômés, plutôt que d'accorder des diplômes aux instituteurs déjà en fonction.

M. CUTTS (Australie) (interprétation de l'anglais) : J'ai été intrigué par une déclaration qui figure à la page 166 du rapport annuel, sous le titre "Cinéma". Après avoir indiqué que le cinéma d'Apia est ouvert trois soirs par semaine, le rapport poursuit : "Sauf pendant la saison de boxe, les films sont habituellement projetés le vendredi soir seulement."

Le représentant spécial pourrait-il nous donner quelques précisions sur cette saison de boxe qui semble être l'indice d'un aspect assez intrigant de la vie samoane ?

M. POWLES (Représentant spécial) (interprétation de l'anglais) : La population samoane porte un intérêt très vif aux sports, tant comme spectateurs que comme pratiquants, y compris à la boxe. Pendant la saison de boxe, c'est au cinéma d'Apia que se déroulent la plupart des matches. Des combats sont organisés tous les vendredis soirs. Il existe un organisme dûment constitué : la Commission de contrôle de la boxe. Des combats ont également lieu dans d'autres parties du Samoa. Des rencontres sont organisées entre les îles du Pacifique. Des boxeurs viennent de Tahiti, des Fidji, etc. Actuellement, des boxeurs samoans se trouvent en Nouvelle-Zélande où ils figurent honorablement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ainsi prennent fin les questions adressées au représentant spécial. J'espère que le plus grand nombre possible de membres du Conseil pourront faire leurs déclarations finales au cours de la séance de demain; cela permettrait au représentant spécial de répondre vendredi, ce qui conviendrait parfaitement à la délégation néo-zélandaise.

La prochaine séance plénière du Conseil aura lieu demain après-midi, à 14 heures.

La séance est levée à 12 heures 35.